

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2012598	Date d'inspection Le 20 octobre 2022	
Nom de l'établissement ABC Plus		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	20 oct. 2022	20 oct. 2022
Commentaires : Une bouteille de "OFF" est retrouvée dans le casier d'un enfant dans la classe du sous-sol. L'éducatrice à immédiatement rangé la bouteille dans un endroit barré à clé. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants lors du jeu extérieur et la période de la collation.			

original signé par
Jessica Belliveau-Doiron

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 octobre 2022

Date

original signé par
Nicole Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 octobre 2022

Date